



Direction Générale des Recettes de Kinshasa

Le Directeur Général

Kinshasa, le **28** **JUIL** 2023

COMMUNIQUE OFFICIEL

N°01/DGRK/DGE/MME/013/LSN/2023

Sur instruction de Son Excellence Gentiny NGOBILA MBAKA, Gouverneur de la Ville de Kinshasa, la Direction Générale des Recettes de Kinshasa, DGRK en sigle, informe les personnes physiques et morales, assujetties à l'Impôt sur les Véhicules et à la Taxe Spéciale de Circulation Routière, « vignette exercice 2021-2022-2023 », de la prorogation de la campagne du recouvrement volontaire jusqu'au **lundi 31 août 2023** et ce, consécutivement au déroulement de la IX^{ème} édition des jeux de la francophonie dans la capitale de la République Démocratique du Congo.

A cet effet, elle invite tous les propriétaires des véhicules automoteurs (automobiles, motocycles, tricycles, remorques et semi-remorques, véhicules tracteurs, bateaux et autres embarcations remorquées) de s'acquitter de leurs obligations fiscales pour éviter les pénalités conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Fait à Kinshasa, le **28** **JUIL** 2023

MFUMUMPOKO MONSEMPO Eddy

Directeur Général

Rupture - Innovation - Développement